

L'auto retro c'est mon dada

REGLEMENT

Article 1er - Titre

La société des courses d'Evreux-navarre , en collaboration avec « les amis des douves » et en partenariat avec la ville d'Evreux , organise une concentration de véhicules de collection.

Cette manifestation qui exclut toute forme de compétition fondée sur les performances , est destinée à promouvoir les courses hippiques du 27 Aout 2017

Article 2 - Obligations

Les équipages prenant part à cette manifestation devront se conformer scrupuleusement aux règlements fondamentaux du code de la route applicables aux véhicules automobiles. En conséquence , ils devront respecter les consignes du service d'ordre et des responsables de la circulation des véhicules , tenant compte de dispositions spéciales , d'arrêtés municipaux de la localité traversée et du règlement interne du site de l'hippodrome , notamment pour assurer la sécurité du public et ne pas effrayer les animaux présents sur le site . Tout manquement systématique aux termes de cet article 2 amènera l'exclusion du participant.

Article 3- véhicules admis

Cette concentration est ouverte aux véhicules mécaniques destinés au transport de passagers , à la condition qu'ils soient « surs » et « commodes à utiliser » En dehors de ces conditions d'origine les inscriptions seront réservées aux véhicules de collection des catégories « ancêtres , vétérans , vintages , post- vintages , après guerre et modernes jusqu'à 1975 » ,c'est à dire aux véhicules sortis d'usine avant le 31 Décembre 1975

Article 4- Engagement

Vous trouverez ci-joint un bulletin d'inscription pour une participation à cette concentration à remplir et à retourner signé avant le 19Juin à Pierre Heuzé Club des amis des douves 26t rue de la rochette 27000 Evreux ou par mail à autoretromondada@gmail.com

Les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou de refuser un engagement , d'annuler la manifestation ou d'apporter toute modifications sans avoir à en donner les raisons

Article 5- Assurances

Toute demande d'engagement ne sera prise en considération que si le propriétaire peut présenter une copie de son attestation d'assurance en cours de validité

D'autre part conformément aux prescriptions du décret du 18 /10/1965 et des arrêtés des 27/10 1959 et 27 /10/1969 , les organisateurs déclarent avoir souscrit une police d'assurance pour garantir ,en cas d'accidents , d'incendie ,ou d'explosions survenues au cours de la manifestation , les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber aux organisateurs et aux participants , des faits des dommages corporels ou matériels causés aux spectateurs , à des tiers ou aux concurrents eux-mêmes .Cette police garantit également leur responsabilité civile vis à vis des personnes chargées du service d'ordre ou participant à l'organisation et au contrôle des épreuves

La manifestation est donc garantie conformément aux obligations légales .Il appartient à chaque participant de pourvoir personnellement à la garantie des risques non prévus par les décrets concernant l'assurance automobile obligatoire

Article 6-Itinéraire et parcours

- regroupement des véhicules place de l'hotel de ville à partir de 10 heures
- défilé dans les rues d'Evreux jusqu'à l'hippodrome à partir de 11heures30
- repas sur le site de l'hippodrome
- défilé des véhicules devant les tribunes entre 15heures30 et 17 heures
- fin de la manifestation à 18heures30

Article 7 - Remorques porte-voitures et dépanneuses

Les remorques , porte-voitures et dépanneuses ne devront pas stationner sur les parkings réservés aux exposants mais sur les emplacements qui leur sont réservés

Article 8 - Publicité

Les voitures des participants ne pourront porter d'autres publicités que celles mentionnées par la plaque officielle et celles qui sont apposées au départ par les « sponsors agréés ».Tout concurrent qui refuserait ces publicités devra payer un droit d'engagement correspondant au prix réel d'un équipage ,sans tenir compte des aides apportées par les sponsors

Article 9

En cas d'empêchement de participation après engagement il est demandé de prévenir les organisateurs dans les meilleurs délais

